

CONSEIL PEDAGOGIQUE DU 11 mai 2020

Cette séance exceptionnelle s'est tenue en présence de 14 personnes dans le respect des consignes sanitaires et en visio conférence avec les professeurs qui le souhaitaient.

Présents : M. LAGUILLE (principal), Mme BODET (principale adjointe), Mme BOUCHER (directrice de la SEGPA) , M. DAUCHET (adjoint gestionnaire), Mme CESCHIN (CPE) , Mme KURZ (infirmière) , Mme MAKSIMOVIC (lettres), M. ADRIAN (mathématiques), M. CAPIQUE (histoire-géo), Mme VERRIEST (langues), Mme TRESSE (arts, musique), M. MARSOL (sciences- technologie), Mme MIRANDA-DIOP (SEGPA) , Mme BOUDES(EPS)

Mme Boudes gère la visio conférence et relaie les questions des collègues en ligne.

Ordre du jour : présentation du protocole d'accueil des élèves à partir du 18 mai.

La séance débute à 9h.

Le principal commente les documents suivants en PJ.:

- **Lettre aux membres de la communauté scolaire du collège Grand Selve (élèves, parents, personnels)**
- **Calendrier journalier de l'accueil des élèves**
- **Protocole d'accueil provisoire**
- **Protocole sanitaire**

Mme Bodet, Mme Boucher, Mme Kurz et M. Dauchet interviennent également pour apporter des précisions sur le protocole d'accueil et le protocole sanitaire.

Les échanges se poursuivent jusqu'à 12h30.

A l'issue de la séance, les professeurs se concertent pour remplir le planning des emplois du temps provisoires pour la période du 18 au 29 mai.



COLLEGE GRAND SELVE
Rue des sports – 31330 GRENADE / GARONNE
Tél. : 05 62 79 87 10
Fax : 05 62 79 87 11
0311769e@ac-toulouse.fr



Lettre aux membres de la communauté éducative du collège Grand Selve (élèves, parents, personnels)

Depuis deux mois, nous vivons une période inédite : les élèves n'ont plus eu le droit de venir au collège et un enseignement à distance a été mis en place. Ce fut difficile les premiers jours en terme d'organisation puis chacun d'entre nous a trouvé ses marques avec ses enfants ou avec ses élèves. Je voudrais parents, élèves, professeurs vous remercier pour votre patience, votre investissement. Je sais que tout n'a pas été parfait mais les enseignants ont fait tout leur possible pour assurer la continuité pédagogique de la meilleure façon, en fonction des outils informatiques et moyens de communication qu'ils possédaient à titre personnel.

Nous entamons maintenant une nouvelle étape de notre histoire commune : celle du déconfinement. C'est une étape très délicate à organiser puisqu'elle se fait alors que la pandémie n'a pas disparue. Il y a toujours de sérieuses menaces pour notre santé. La réouverture des collèges est subordonnée à la mise en place d'un **protocole sanitaire très contraignant**. Vous le trouverez détaillé dans les documents qui seront mis en ligne sur l'ENT. Il devra être strictement respecté par tous, en particulier le lavage régulier des mains, la distanciation physique et le port du masque lorsque la distance physique n'est pas possible.

De plus, pour permettre cet accueil d'élèves, deux paramètres entrent en jeu : la configuration des locaux et le nombre de personnels présents (agents d'entretien du CD31, assistants d'éducation, AESH, professeurs, administratifs, CPE et direction).

Concernant les locaux, vu la configuration architecturale de l'établissement et l'étroitesse des couloirs à certains endroits, il a été décidé que chaque **groupe de 15 élèves maximum** serait accueilli dans un **Espace Autonome d'Accueil** comprenant une salle principale, une deuxième salle équipée d'ordinateurs, une cour de récréation et des toilettes. Plusieurs avantages à ce choix : **les élèves ne se déplacent plus dans l'établissement**, ce sont les adultes qui le font ; les élèves ne sont en contact dans l'établissement qu'avec un nombre limité de leurs camarades. Cela pourra faciliter la recherche des personnes contacts en cas de contamination.

Concernant les personnels, les personnes vulnérables au Covid 19 ou vivant avec une personne vulnérable ou encore en garde d'enfants de moins de 16 ans, sont dispensées de travail en présentiel. Dans notre structure, cela diminue de façon importante le nombre de personnes mobilisables pour l'accueil des élèves dans de bonnes conditions sanitaires.

Au vu de ces éléments dimensionnant, il résulte que nous ne pourrons accueillir au collège Grand Selve à partir du 18 mai qu'un nombre très limité d'élèves : **une cinquantaine par jour**. Ce chiffre ne correspond ni à un niveau, ni à un demi niveau par groupe, **un choix s'impose concernant les élèves à accueillir en priorité**.

Le Ministre de l'Éducation Nationale a réaffirmé que la réouverture des écoles avait un objectif social important de lutte contre les inégalités. Il s'agit que les élèves, qui n'ont pu pour diverses raisons profiter pleinement de l'enseignement à distance durant la période de confinement, puissent renouer en présentiel avec l'école. Ce seront donc eux qui seront prioritaires. Je demanderai aux professeurs principaux en concertation avec leurs collègues et les CPE de dresser des listes d'élèves par ordre de priorité pour un retour au collège. Les enfants des personnels soignants seront également prioritaires si un justificatif est fourni à l'établissement.

Dès que les listes seront établies, nous contacterons les familles par téléphone pour constituer les groupes qui seront accueillis au collège. **Seules les familles contactées pourront envoyer leur enfant au collège.** **Une rotation par niveau sera également effectuée selon le calendrier journalier ci-joint.** Nous essayerons, d'ici les vacances de juillet, de permettre à chaque enfant qui désirerait revenir au collège de pouvoir le faire au moins une fois, mais par rotation et selon notre capacité d'accueil. **Rien n'est encore décidé par le ministère sur le retour des élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}.**

Les élèves présents au collège ne seront pas forcément pris en charge par les professeurs qu'ils ont habituellement. Les groupes seront constitués d'élèves appartenant à plusieurs classes. Les élèves seront pris en charge dès 7h30 et ne pourront quitter le collège qu'à 16h30 (sauf les externes qui sortiront à 12h et reviendront à 13h30). **Tous les élèves appartiendront au régime 1.** Les arrivées en cours de matinée ou d'après-midi seront interdites (sauf à 13h30 pour les externes). Les parents n'auront pas l'autorisation de venir chercher leur enfant en cours de journée sauf en cas d'appel d'urgence d'un personnel encadrant du collège. L'usage du téléphone portable pour les élèves dans l'enceinte de l'établissement restera formellement interdit. **Les élèves ne suivront pas leur emploi du temps habituel.** L'essentiel du travail scolaire consistera à de la **consolidation de leurs acquis**, de leurs connaissances et de leurs compétences du socle commun, en particulier en français et en mathématiques. Les activités de la chorale, de l'atelier théâtre, de l'association sportive, du CDI et des clubs, ainsi que le dispositif devoirs faits en soirée, sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

L'enseignement à distance se poursuivra pour une majorité d'élèves qui n'auront pas accès au collège mais à un rythme moins soutenu venant des professeurs qui seront en présentiel. Un suivi ponctuel et collectif par des professeurs qu'ils n'ont pas en classe pourra être effectué si les outils informatiques utilisés le permettent.

Concernant le DNB, les élèves de 3^{ème} seront très prochainement informés des modalités précises d'obtention du diplôme. Pour l'orientation post 3^{ème}, les procédures sont en cours : les vœux d'orientation seront directement saisis par le collège si certains parents n'arrivent pas à se connecter aux téléservices.

Je suis parfaitement conscient des contraintes que je vous impose et des déceptions et craintes que pourraient susciter cette organisation. Sachez que depuis plusieurs semaines je me suis employé, avec mes proches collaborateurs, à rechercher les meilleures solutions ou devrai-je dire les moins mauvaises, pour organiser cette reprise des cours en tenant compte des directives officielles et des éléments parfois variables portés à ma connaissance.

Le collège de demain ne se sera malheureusement plus celui d'hier et nous devons tous, parents, élèves et personnels, modifier nos habitudes en respectant de nouvelles règles sanitaires et sociales. Je fais confiance à notre intelligence collective pour relever ce grand défi .
Protégez-vous et protégeons nos enfants et nos élèves.

Bien à vous.

G. LAGUILLE, Principal du collège Grand Selve de Grenade

CALENDRIER JOURNALIER DE L'ACCUEIL DES ELEVES AU COLLEGE GRAND SELVE DE GRENADE



IMPORTANT Seuls les élèves prioritaires du niveau indiqué et contactés par l'établissement seront accueillis au collège

JOUR	NIVEAU Uniquement les élèves prioritaires contactés par la vie scolaire
L 18/05	6 ^e
M 19/05	6 ^e
ME 20/05	6 ^e
L 25/05	5 ^e
M 26/05	5 ^e
ME 27/05	5 ^e
J 28/05	6 ^e
V 29/05	6 ^e

ACCUEIL DES ELEVES DANS DES ESPACES AUTONOMES D'ACCUEIL

Espace Autonome d'Accueil	1	2	3	4	5	6	7
Salles	14 + 13 (<i>ordi</i>)	2 + 1 (<i>ordi</i>)	6 (<i>ordi</i>) + 7 (<i>ordi</i>)	8 (<i>ordi</i>) + 11 (<i>ordi</i>)	CDI (<i>ordi</i>) + 105	116 + 122 (<i>ordi</i>)	24 + 23 (<i>ordi</i>)
Récréations	cour côté entrée accès salle 14	jardin bio	patio	cour préfabriqués accès salle 8	cour côté musique accès porte A	Plateau sportif accès sortie de secours	Plateau sportif accès restaurant SEGPA
Toilettes	Cour de récréation	Infirmierie	Intérieure rez-de-chaussée	Intérieure rez-de-chaussée	Cour de récréation	Intérieure étage	Extension SEGPA

PROTOCOLE D'ACCUEIL PROVISOIRE

Préalable :

Ce document vise à présenter les nouvelles modalités d'accueil et de gestion des élèves de 6ème et 5^{ème} jusqu'au 29 mai 2020. Pour respecter les mesures sanitaires exigées par les autorités, l'organisation quotidienne du temps scolaire a été réaménagée. La scolarisation des élèves en présentiel repose sur le libre choix des familles, l'instruction restant obligatoire. Ceci implique que l'élève qui n'est pas en présentiel reste en lien avec le collège et suit un enseignement à distance.

Entrée des élèves entre 7h30 et 8h :

A la descente du bus, les élèves seront accueillis dès 7h30 par un personnel de l'équipe de la direction /CPE qui portera un masque. Les élèves descendront du bus, avec un masque, un par un, espacé par un mètre de distance en file indienne. Chaque bus fera descendre ses élèves à tour de rôle. Un marquage au sol sera prévu.

Ils seront individuellement aiguillés vers l'Assistant d' Education, référent de la classe, qui donnera un masque aux élèves qui n'en possèdent pas.

Les élèves seront accueillis, dès le 18 mai, dans des Espaces Autonomes d'Accueil (EAA) par demi-groupe (maximum 15 élèves) et auront des lieux de détente à proximité, des toilettes et un équipement informatique utilisable par rotation.

- EAA 1 = salles 14 et 13 (601 et 602 / 501 et 502)
- EAA 2 = salles 1 et 2 (603 et 604 / 503 et 504)
- EAA 3 = salles 6 et 7 (605 et 606 / 505 et 506)
- EAA 7 = salles 24 et 25 (607 et 507)

Les élèves restent dans ces lieux et **ce sont les adultes qui se déplacent** afin de limiter les mouvements de circulation au maximum. En conséquence, les locaux de Vie Scolaire et Infirmerie ne seront pas accessibles. Les élèves viennent de 8h à 16h30. Aucune sortie ne sera autorisée y compris pour des soins (élèves à besoins particuliers) sauf pour les externes afin de rentrer chez eux **UNIQUEMENT** pour se restaurer. Les régimes de sorties des carnets de correspondance 2 et 3 ne seront plus appliqués et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Aucun parent ou personne extérieure ne sera autorisée à venir récupérer son enfant dans la journée sauf en cas de suspicion de Covid -19 où le protocole sanitaire sera activé.

Chaque EAA aura un adulte référent toute la journée qui sera en charge de la gestion du groupe dans les temps hors classe et déplacements selon le protocole sanitaire.

Un calendrier a été pensé pour accueillir les 6ème et 5ème (voir planning). Une alternance des élèves par niveau sera faite pour respecter les mesures sanitaires et assurer la sécurité de tous.

Exceptionnellement, les élèves seront pris en charge par l'AED référent dans l'espace d'accueil et non en « salle de permanence » si nécessaire.

Récréations :

- L'AED sera posté dans chaque lieu de récréation dédié à l'espace d'accueil autonome du groupe dont il a la charge
- lavage des mains et passage aux toilettes en groupe et non à la demande avant et après chaque récréation
- limiter le nombre d'élèves dans les toilettes pour respecter la distanciation physique
- port du masque obligatoire et respect de la distanciation physique

- aucun échange d'objets personnels entre les élèves.

Restauration Scolaire :

L'AED référent de la classe accompagne les élèves au service de la restauration scolaire selon un planning établi tous les jours par les CPE et le chef de cuisine. Respect des gestes barrière ;

- lavage des mains et passage aux toilettes avant et après le repas
- suivi des consignes par les agents pour prendre son repas
- installation des élèves à l'endroit prévu dans la salle avec au moins un mètre de distance entre eux. Le temps de repas est de ½ heure par groupe.
- Les élèves doivent se munir d'une gourde ou bouteille d'eau pour limiter les déplacements et brassage entre élèves. A défaut, l'établissement fournira une bouteille d'eau de 50cl.

Après le repas, le groupe rejoint son espace autonome d'accueil sous la surveillance de l'adulte tout en respectant les consignes sanitaires.

Sortie des élèves à 12h et 16h30 :

Les élèves ne sortiront pas tous en même temps. L'adulte référent viendra chercher le groupe dans la classe et emmènera les élèves aux toilettes avec lavage des mains tout en respectant la distanciation physique. Port du masque pour tous.

Les CPE établiront un planning quotidien pour la sortie des élèves au bus de manière échelonnée.

Volet pédagogique:

Les élèves devront avoir dans leur cartable un minimum de matériel scolaire à leur disposition : agenda, stylos, feutres, crayons de couleurs, cahiers et classeurs.... Aucun prêt, échange ne sera accepté entre les personnes.

Les professeurs qui assurent un service complet en présentiel au collège ne sont pas astreints à l'enseignement à distance. L'enseignement à distance pour les élèves restés chez eux est assuré par les professeurs qui sont aussi à domicile.

Les élèves auront une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Cette information sera donnée par les adultes qui auront en charge les élèves en première heure et plus si besoin. Une explication sera donnée sur les nouveaux Espaces d'Autonomes Accueil et sur les nouvelles modalités d'organisation du temps scolaire.

Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire.

La période de reprise est essentielle pour renforcer la relation avec les élèves comme avec leur famille. Le retour des élèves en classe doit être un moment privilégié pour les écouter et faire un bilan de la situation de chaque élève pour mieux définir le parcours de chacun. Il est souhaitable de :

- **Sécuriser** les élèves en expliquant la situation
- **D'écouter** ce qu'ils ont vécu
- **Identifier** d'éventuelles situations traumatisantes de confinement et les signaler au personnel compétent
- **Expliquer** nouvelles règles de vie dans le collège en lien avec le protocole sanitaire et les objectifs d'apprentissage jusqu'à la fin d'année.

L'enjeu n'est pas de finir les programmes mais de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires pour poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions.

Les enseignants présents ne devront pas obligatoirement enseigner leur discipline. Ils peuvent prendre des élèves qu'ils n'avaient pas si nécessaire. Toutefois, les enseignements de français et de mathématiques doivent être priorités. Les évaluations chiffrées seront déconseillées. Les bulletins du 3^{ème} trimestre ne comporteront que des appréciations (principe de la « classe sans notes »). Les compétences des élèves pourront être évaluées en particulier celles relevant de la citoyenneté et de la vie collective (conformément à notre labellisation « collège sans racisme ni discrimination » sur le « vivre ensemble »).

Les journées scolaires peuvent être orientées autour de projets, de thématiques à l'image des EPI. Le soutien scolaire, l'aide méthodologique seront à privilégier. Des activités ludiques, éducatives et culturelles permettront aux élèves de renouer avec les apprentissages durant cette période qui peut paraître très traumatisante pour certains. Un mot d'ordre : « DONNER ENVIE D'APPRENDRE » (ligne directrice du projet d'établissement)

Les professeurs –documentalistes se déplaceront dans les EAA pour apporter leur expertise dans le domaine de la recherche documentaire et de la méthodologie nécessaire aux apprentissages. Le prêt de matériel en dotation collective sera proscrit. Les claviers et souris d'ordinateur seront désinfectés à l'aide d'une lingette hydro-lactique après chaque utilisation à disposition dans les salles.

Pour les activités sportives : les jeux de ballon, sports de contact et sports collectifs seront proscrits. Il faut limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5m pour la marche rapide et 10m pour la course. Le matériel sportif ne doit pas être manipulée par tous.

En cas de difficulté avec un élève :

La bienveillance, la souplesse et le dialogue sont à privilégier. Les sanctions, exclusions de cours ne seront pas acceptés. **Le rappel des consignes se fera autant que nécessaire.**
En cas d'indiscipline mettant en danger l'élève ou toute autre personne : les parents seront prévenus par les CPE. La direction pourra engager une procédure disciplinaire d'exclusion pour « non-respect du protocole sanitaire et mise en danger de la santé d'autrui »

PROTOCOLE SANITAIRE

Préalable :

Ce document vise à présenter les prescriptions à mettre en œuvre pour permettre la réouverture du collège après la période confinement.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.

En cas de symptômes ou de fièvre, l'enfant ne devra pas se rendre au collège. Les personnels devront procéder de la même manière. **Il appartiendra aux parents de fournir des masques « grand public »** à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population. A défaut, l'Etat en fournira. **Si masque en « tissu », les parents devront fournir un sac en plastique afin de le mettre à l'intérieur, après son utilisation, et non dans le cartable.**

L'infirmière de l'Education Nationale apporte son expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la gestion éventuelle de la situation en cas d'apparition d'un cas de Covid -19. Les enseignants, personnels de direction et tout autre personnel doivent être formés aux gestes barrière, règles de distanciation physique et port du masque.

Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Elle doit être **respectée** dans tous les contextes et dans tous les espaces (entrée et sortie du collège, récréation, couloirs, sanitaires, restauration scolaire..)

Appliquer les gestes barrière :

- Il faut :
- se laver très régulièrement les mains,
 - tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique,
 - se serrer la main et s'embrasser sont interdits

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel avec de l'eau et du savon pendant 30 secondes avec un séchage soigneux à l'air libre ou avec une serviette en papier jetable. L'usage de solution hydro-alcoolique sera à disposition dans les endroits où les points d'eau ne sont pas accessibles.

Le lavage des mains se fera : - à l'arrivée des élèves et avant de rentrer en classe

- avant et après chaque repas, passage aux toilettes
- après s'être mouché, avoir toussé ou avoir éternué
- après manipulation d'objets
- le soir avant de rentrer chez soi

Le prêt de matériel

Les échanges de ballons, jeux, vêtements, crayons, cahiers, livres, manuels scolaires sont à proscrire. Les élèves viennent avec leurs affaires **UNIQUEMENT** et n'utilisent que celles -ci.

Le port du masque

Le masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. Les masques usagés seront jetés dans des poubelles.

Ventilation des classes et autres locaux

L'aération est un geste qui doit maintenant être systématique et durer au moins 10 minutes à chaque fois. Les locaux occupés doivent être aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque en salle 19 permettant la surveillance dans l'attente de son retour au domicile ou prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Appel sans délai des parents / responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière en restant au niveau de l'accueil
- Rappel par le chef d'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmière de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents / responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Application stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis écrit du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid -19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif:

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et d'objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents d'élèves ayant pu entrer en contact avec l'élève malade
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un adulte :

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts ou consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Application stricte des gestes barrière

En cas de test positif:

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement
- La personne pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention pourra être sollicitée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Information des personnels et des parents d'élèves ayant pu entrer en contact avec l'adulte malade
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et d'objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.